

La Petite Gazette de Champlost

Horaires d'ouverture au public de la Mairie

Lundi de 15h30 à 17h30

Mardi et Jeudi de 11h00 à 12h00

et de 15h30 à 18h00

Mercredi de 13h30 à 15h00

Vendredi de 9h30 à 11h30

Prochains enlèvements des ordures ménagères

Sacs Jaunes

15 mars, 29 mars, 12 avril, 26 avril, 10 mai, 26 mai

Sacs noirs

10 mars, 24 mars, 7 avril, 21 avril, 5 mai 19 mai

Tout sur Champlost sur internet : <https://www.mairie-champlost.fr>

ÉBOULEMENT À VACHY

Ainsi que vous ne l'ignorez probablement pas le 17 janvier dernier nous avons eu à déplorer un incident grave, l'éboulement partiel de la maison sise au 10 route de Paris à Vachy. Cet incident est lourd de conséquences, et il aurait pu être bien plus grave. Collectivement nous avons eu à supporter la déviation de la circulation de la départementale 905 pendant quatre semaines. Le jeudi 11 février 2021 un expert architecte mandaté par le président du tribunal administratif de Dijon s'est rendu sur le site. Il a délivré son rapport le lundi 15 février



permettant ainsi la réouverture de la circulation. Les habitants de cette maison paient de leur côté lourdement les conséquences de leur défaut d'entretien. Ils perdent leur habitation sans aucun recours possible auprès de leur assurance. La leçon à retenir pour chacun de nous est de très régulièrement surveiller l'état des toitures et maçonnerie de nos maisons.



L'édito du Maire



Chèr(e)s administré(e)s,

Tout d'abord, j'espère que cette gazette de mars et en cette période toujours sous risques de la covid-19 vous trouvera tous en excellente santé.

Je constate lors de mes fréquentes rencontres dans la commune que les personnes respectent assez bien le port du masque sauf évidemment certains irréductibles qui se croient peut-être indestructibles.

Je pense que très prochainement je vais être obligé de prendre des mesures auprès des personnes qui jettent leurs masques dans la rue sans se soucier des conséquences que cela peut avoir (pollution, risques de contamination...).

Nous sommes en cours d'élaboration du budget aussi bien communal qu'eau et assainissement qui seront votés début avril.

Vu les investissements importants faits ces deux dernières années, 2021 sera un peu plus calme. Nous finirons les investissements 2020 non réalisés et nous essaierons d'en profiter pour faire les travaux plus modestes laissés plutôt de côté mais devant être faits.

L'équipe municipale et moi-même vous souhaitons une très bonne santé ainsi qu'à vos proches.

Votre maire
Jean-Louis Quéret

DÉPÔT SAUVAGE SUR L'ANCIENNE DÉCHARGE DE PRUNELLES



L'interdiction de déposer des déchets quelle qu'en soit la nature sur le site de l'ancienne décharge de Prunelles a depuis longtemps été portée à la connaissance de tous.

Le conseil municipal a récemment fait le choix de la fermeture et de la vidéosurveillance de ce site ; l'application de ces mesures est en cours.

Seulement, il reste des obstinés qui persistent à y déposer des ordures. Tout dernièrement encore un habitant de Vachy s'est affranchi de l'interdiction. Bien mal lui en a pris car, alertée par Monsieur le Maire la police municipale de Saint-Florentin n'a pas mis 24 heures pour identifier le contrevenant. Plainte a été déposée, la peine encourue est au minimum de 1500 euros.

La volonté de la municipalité n'est évidemment pas de verbaliser à tour de bras. Mais, que chacun comprenne bien que la vie en collectivité suppose que nous observions tous les bonnes règles de la vie commune pour un environnement plus propre et plus sain. Les déchetteries de Briennon Saint-Florentin et Seignelay sont ouvertes gratuitement à tous les particuliers. Aucune excuse donc pour les dépôts sauvages, à Prunelles ou ailleurs.

FACTURATION DE L'EAU

Depuis des années la facturation de vos consommations d'eau et d'assainissement était opérée en deux temps. Une première facture fondée sur une estimation et une seconde calculée sur la réalité consommée (sous déduction bien entendu de l'estimation). Cette méthode n'était pas satisfaisante et certains d'entre vous nous en ont souvent fait part. Jusqu'à dernièrement il n'était techniquement pas possible d'accéder à vos souhaits d'évolution de notre procédé.

Aujourd'hui, la technologie vient à notre secours et la campagne de remplacement des compteurs analogiques par des compteurs « intelligents » parvient à son terme. Ainsi à compter de cette année vous recevrez toujours deux factures par an, la première en avril, la seconde en octobre. Ces factures seront dans les deux cas basées sur les m3 réellement consommés. Les dates des relevés (ancien et nouveau) seront portées sur vos factures.

A noter que très peu d'abonnés, dont le compteur n'a pas encore pu être remplacé, demeureront encore quelques temps facturés selon l'ancienne méthode.

Assainissement collectif communal : le lagunage

L'assainissement collectif de Champlost est assuré par un système de traitement naturel connu sous le nom de lagunage. Ce système est fragile et suppose le respect par chacun de certaines règles.

Ce principe d'épuration naturelle a été préféré à d'autres plus coûteux utilisant des produits chimiques et requérant une attention permanente accrue.

Le principe du lagunage est un procédé d'épuration exposant les eaux usées à la lumière du soleil dans de grands bassins. Des micros algues se développent et dégagent l'oxygène permettant aux bactéries de dégrader les polluants.

Toutes les eaux usées sont envoyées au lagunage afin d'y être traitées.

Pour cette raison il est interdit d'introduire par le biais des éviers ou WC des lingettes, chiffons, éponges ou serviettes hygiéniques.

Les corps solides introduits dans la canalisation peuvent entraîner une panne des pompes de relevage et une obstruction avec pour conséquence des débordements sur la voirie voire des remontées d'eaux usées dans les habitations.

Tous ensemble, soyons responsables.

Paroisse de Saint Loup en Armance MARS HORAIRES des MESSES

Mercredi 3,
Jeudi 4, vendredi 5, 11h30 Oratoire
Samedi 6, 16h30 Neuvy-Sautour
DIMANCHE 7, 11h00 Saint-Florentin
11h00 Briennon-sur-Armançon

Mardi 9, mercredi 10,
Jeudi 11, vendredi 12, 11h30 Oratoire
Samedi 13, 16h30 Vergigny
DIMANCHE 14, 11h00 Saint-Florentin
11h00 Briennon Messe des familles.

Mardi 16, mercredi 17,
Jeudi 18, vendredi 19, 11h30 Oratoire
Samedi 20, 16h30 Venizy
DIMANCHE 21, 11h00 Saint-Florentin

Mardi 23, mercredi 24,
Jeudi 25, vendredi 26, 11h30 Oratoire

RAMEAUX
Samedi 27, 16h00 Neuvy-Sautour
16h00 Chailley
Dimanche 28, 11h00 Saint-Florentin
11h00 Briennon-sur-Armançon

Mardi 30, 10h30 MESSE CHRISMALE à la cathédrale de SENS
Mercredi 31, 11h30 Oratoire



 **ÉGLISE CATHOLIQUE DANS L'YONNE**
DIOCÈSE DE SENS & AUXERRE